

AFFJUR/AR-2024-71
ARRETE DU MAIRE

Objet : Présidence de la commission Finances Développement Economique Urbanisme Travaux du 21 Mars 2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération n°2021-200 du 13 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a désigné les membres de la commission Finances Développement économique Urbanisme Travaux ;

Considérant que le Maire, Président de la Commission Finances Développement économique Urbanisme Travaux, peut désigner un représentant pour assurer la présidence de ladite commission en cas d'empêchement ou d'absence de sa part ;

Considérant que les adjoints inscrits dans l'ordre du tableau sont tous empêchés ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Dalale BELHOUT, conseillère municipale, est désignée pour présider la Commission Finances Développement économique Urbanisme Travaux du 21 mars 2024.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

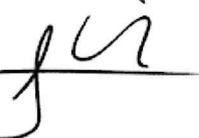
Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et sera transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trappes, 19 MARS 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ali Rabeh', written over a horizontal line.